

Tremblay & Cie Ltée
SYNDIC DE LA FAILLITE DE EMBOUTEILLAGE CANADA INC.

CONDITIONS DE VENTE ET RÉSERVES

1. **Vendeur** : Tremblay & Cie Ltée (ci-après appelé « **Vendeur** » ou « **Syndic** »), en sa qualité de syndic de l'actif de Embouteillage Canada Inc. (ci-après appelée l'« **Entreprise** »), souhaite vendre ses droits, titres et intérêts dans les Biens de l'Entreprise, sous réserve des conditions de vente et réserves décrites dans les présentes.
2. **Biens** :
 - LOT 1** Inventaire composé d'étiquettes, de contenants vides (bocaux et bouteilles), d'ingrédients pour la préparation des produits finis et de différentes sauces et produits finis embouteillés
Valeur au prix coûtant de ± 200,000.00\$
Plus : Inventaire de ± 82,000.00\$ entreposé à l'extérieur pouvant être sujet à lien
 - LOT 2** Ligne de production automatisée comprenant : deux tables d'accumulation, détecteur de métal, embouteilleuse, étiqueteuse, « shrinkeuse » et un lot de pièces pour son entretien
 - LOT 3** Lot d'équipements variés incluant quelques éléments qui peuvent être intégrés à la ligne de production automatisée comprenant : réservoir tampon, marmites à vapeur électriques, codeuse de caisse Limitronic, codeuse Leibinger, convoyeur, système de rinçage de bouteilles, compresseur et assécheur d'air Kaeser, marmites à vapeur au gaz, pompes à membrane, embouteilleuses manuelles, chauffe-eau instantané, compresseur RK Machinery, gerbeur Starke, etc.
(Offres séparées seulement)
 - LOT 4** Équipements et ameublement comprenant : mélangeurs sur pied, équipements pour le contrôle de la qualité, balances, tables, chariots et supports en acier inoxydable, étagères, escabeaux, réservoir, steamer à gaz, bureaux, chaises, ordinateurs, étagères, fauteuil, refroidisseur d'eau, classeurs, horodateur, etc.
(Offres en bloc ou en sous-lots)
 - LOT 5** Équipements de manutention comprenant : chariot élévateur au propane Toyota, gerbeur Starke, transpalettes manuel et électrique, palettiseur Wulftec
(Offres en bloc ou en sous-lots)
 - LOT 6** Droits du syndic dans la propriété intellectuelle : marques de commerce, recettes, liste des clients, site web, noms.
3. **Biens d'autrui** : Il est entendu que les biens marqués « biens d'autrui » ou signalés comme tels ne font pas partie des Biens mis en vente.
4. **Inspection** : Les biens peuvent être inspectés sur rendez-vous. On peut prendre rendez-vous en communiquant avec Denis Maltais au bureau du Syndic, à l'adresse suivante :

Tremblay & Cie Ltée
582 Saguenay Est
Chicoutimi
G7H 1L2

Téléphone : 418-549-5642

5. **Soumission en bloc** : Une soumission en bloc doit indiquer le prix offert pour chaque lot ou sous-lots (lot 3).
6. **Ouverture des soumissions** : Les soumissions seront reçues **PAR COURRIEL SEULEMENT** à l'adresse courriel soumissions@tremblaycie.com jusqu'à 14h00, heure locale de Chicoutimi, le vendredi 7 février 2025. Veuillez indiquer la mention « **SOUSSION EMBOUTEILLAGE** » dans le champ "Objet" lors de la transmission de votre courriel, et assurez-vous d'obtenir un accusé réception de votre envoi.
7. **Décision relative aux soumissions** : Ni la soumission la plus élevée ni aucune autre ne sera nécessairement acceptée. Le Syndic se réserve le droit de rejeter n'importe laquelle ou l'ensemble des soumissions.
8. **Dépôt** : Toutes les soumissions doivent être libellées en dollars canadiens et être accompagnées d'un dépôt (« **Dépôt** ») d'une somme égale à 10% du montant de la soumission. Les dépôts devront être faits par transfert bancaire selon les coordonnées suivantes :

Banque : BMO, 1324, boul. Talbot, Chicoutimi, Qc, G7H 4B5
Transit: 02585
Compte: 1991963
Bénéficiaire: Tremblay & Compagnie Syndics et Gestionnaires Ltée
9. **Retrait de soumission** : Les soumissions constituent une offre ferme qui ne peut être révoquée. Dans l'éventualité où :
 - 9.1. l'Acheteur éventuel retire sa soumission au cours des 48 heures précédant l'ouverture des soumissions,
 - 9.2. l'Acheteur éventuel souhaite ou tente de retirer sa soumission à n'importe quel moment avant de recevoir l'avis écrit du Syndic l'avisant de l'acceptation ou du rejet de sa soumission,
 - 9.3. une soumission a été acceptée et le soumissionnaire ne conclut pas la vente,alors le Syndic a la possibilité de retenir le Dépôt du soumissionnaire comme dommages-intérêts ou d'exercer d'autres recours, en quel cas le Dépôt serait présumé être gardé par le Syndic en garantie contre le non-respect par le soumissionnaire de ses éventuelles obligations.
10. **Remboursement du Dépôt** : Le Dépôt demandé au paragraphe 8 sera remboursé en cas de refus de la soumission, à moins qu'il ne soit gardé en vertu du paragraphe 9 ci-dessus.
11. **Acceptation** : En cas d'acceptation d'une soumission, le Syndic doit aviser par écrit le soumissionnaire sélectionné (ci-après appelé l'« **Acheteur** ») au plus tard le 7 mars 2025.
12. **Entente** : L'acceptation d'une soumission constituera une entente d'achat et de vente des biens (« **Entente** ») entre le Syndic et l'Acheteur à la date de clôture.
13. **Garanties** : Le Syndic, en sa qualité de syndic, et à l'exclusion expresse de toute responsabilité personnelle, se porte garant du droit qu'il a de vendre les Biens à la Clôture. Sous réserve de ladite garantie, les Biens sont vendus tels quels, aux risques et périls du soumissionnaire, sans aucune garantie légale ou conventionnelle, ni implicitement ni explicitement, ni, notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède, de garantie quant au lieu de ramassage, à la description, à l'usage, à la condition, à la qualité, à la valeur, au caractère commercialisable, à l'état de marche, aux limites de terrain, à la condition environnementale, au titre de propriété ou autre.

Il sera présumé qu'en présentant leur soumission, les soumissionnaires reconnaissent avoir procédé à une inspection des Biens et s'être fiés entièrement à cette inspection, ou à leur

connaissance personnelle des Biens, que toute information obtenue du Syndic ou de ses représentants au sujet des Biens leur a été fournie dans le seul but de leur faciliter la tâche, sans aucune garantie ou sans aucun engagement quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'information, et qu'aucune information donnée par le Syndic ou ses représentants aux soumissionnaires ne constitue un élément de la soumission ou de l'Entente qui pourrait résulter de l'acceptation de la soumission.

14. **Clôture**

14.1. La date de signature de l'acte de vente est ci-après appelée la « **Clôture** ».

14.2. La Clôture doit se faire dans les cinq jours suivant la date d'acceptation de la soumission ou le jour convenu par l'Acheteur et le Syndic.

15. **Responsabilité fiscale** : Les droits et taxes associés à la vente, y compris les droits de douane, les taxes de vente provinciales et les taxes sur les produits et services, le cas échéant, seront pris en charge par l'Acheteur, en sus du prix d'achat. L'Acheteur sera responsable de toutes ces taxes, et cette responsabilité et les obligations connexes subsisteront au-delà de la Clôture et du transfert de propriété à l'Acheteur.

16. **Ajustements**

16.1. En ce qui a trait aux biens mis en vente, aucun ajustement des prix ne sera fait en cas d'écart d'inventaire.

16.2. Nonobstant ce qui précède, advenant l'impossibilité de livrer un lot ou une partie de lot dans sa totalité, l'éventuel ajustement du prix sera égal au prix proposé par l'Acheteur dans sa soumission pour le lot ou la partie du lot, conformément au paragraphe 5 des présentes.

17. **Paiement du solde** : Le prix d'achat ou le solde du prix d'achat, y compris les taxes applicables, sera payé en totalité par l'Acheteur à la Clôture ou dans les cinq jours suivant l'acceptation de la soumission si cette période est antérieure à la Clôture.

18. **Prise de possession** : L'Acheteur prendra possession des Biens tels quels, à ses frais, sans aucune responsabilité du Syndic, dans les cinq jours suivant la réception de l'avis d'acceptation de sa soumission, sous réserve du paragraphe 19 des présentes. Si une partie ou la totalité des Biens achetés doivent être retirés des installations, la responsabilité d'éventuels dommages aux installations en raison de ce retrait incombe à l'Acheteur. Dans tous les cas, l'Acheteur indemniserà le Vendeur de tous les frais et réclamations pouvant résulter des dommages aux installations.

19. **Titre de propriété** : Le titre de propriété ne sera pas transféré à l'Acheteur et l'Acheteur ne pourra prendre possession des Biens tant que le paiement du prix d'achat et les autres paiements éventuels n'auront pas été faits dans leur totalité par l'Acheteur.

20. **Frais juridiques** : L'Acheteur prendra à sa charge :

20.1. la totalité des frais juridiques et des frais de cour directement ou indirectement liés à l'Entente et à toute vente pouvant en découler, ainsi que tous les frais occasionnés par les recherches de titre, évaluations et autres consultations faites à la demande de l'Acheteur ou à son initiative;

20.2. la totalité des frais associés à l'acte de vente, à son enregistrement et à ses copies, dont l'une doit être remise au Syndic, de même que tous les frais associés à l'obtention de certificats de localisation ou de plans d'arpentage, à la recherche de titre, etc.

21. **Risque de perte** : Jusqu'à la Clôture, tous les risques de perte ou de dommages causés aux Biens par un incendie ou une autre cause seront assumés par le Vendeur. Si, avant la Clôture, les Biens

subissaient d'importants dommages ou étaient détruits par un incendie ou une autre cause, l'Acheteur pourrait mettre fin à l'Entente par la voie d'un avis écrit au Syndic. Dans ce cas, l'Entente prendrait fin automatiquement et deviendrait nulle, et le Dépôt serait remis à l'Acheteur, sans intérêts, frais, compensation ou déduction. Aucune des parties ne serait tenue responsable envers l'autre des dommages aux Biens et des coûts connexes.

L'option qu'a l'Acheteur de mettre fin à l'Entente doit être exercée dans les dix jours après réception d'une requête écrite du Syndic à cet effet.

Si l'Acheteur n'exerce pas cette option, il aura droit au seul produit de l'assurance, sans excéder le moindre du produit d'assurance ou du montant de son offre, et devra aller de l'avant avec la Clôture.

Dans ce paragraphe, un dommage sera jugé important si le coût des réparations directement associées au dommage représente au moins 50 % du prix de vente du bien.

22. **Défaut de l'Acheteur** : Dans l'éventualité où l'Acheteur manque à ses obligations en vertu de l'Entente, il devra payer les coûts additionnels occasionnés par le non-respect de ses obligations et, s'il refuse de payer, le Syndic peut annuler l'acceptation de la soumission. Dans ce cas, le Syndic a la possibilité de garder le Dépôt en dommages-intérêts ou d'user d'autres recours, en quel cas le Dépôt sera présumé servir de garantie au Syndic à l'égard de l'éventuelle obligation de l'Acheteur.
23. **Cession des droits** : L'Acheteur ne peut transférer ou céder à un tiers ses droits en vertu de l'Entente, à moins d'avoir le consentement explicite écrit du Syndic. Dans l'éventualité où le Syndic donne son consentement, l'Acheteur et le cessionnaire désigné deviennent conjointement responsables des obligations de l'Acheteur aux termes de l'Entente.
24. **Avis** : Tout avis fourni aux fins décrites ici doit l'être par écrit :

Au syndic,

Tremblay & Cie Ltée
582 Saguenay Est
Chicoutimi, Qc, G7H 1L2

Fax 418-549-5829

Email: dmaltais@tremblaycie.com

Au soumissionnaire ou acheteur,

à l'adresse indiquée dans la soumission

et être envoyé par voie électronique ou par courrier enregistré, ou être remis par un huissier ou un messenger. Tous les avis envoyés par voie électronique seront présumés avoir été reçus le même jour s'ils ont été envoyés avant 16h30, un jour ouvrable. Autrement, ils seront présumés avoir été reçus le jour ouvrable suivant. Les avis envoyés par courrier enregistrés seront présumés avoir été reçus 3 jours ouvrables après leur envoi. Les avis livrés en mains propres seront présumés avoir été reçus le jour de la livraison. Un « **jour ouvrable** » exclut les samedis, les dimanches et les congés déclarés fériés dans la province de Québec.

25. **Conditions de vente et réserves** : Les conditions de vente et réserves font partie intégrante de cette invitation à soumissionner et des soumissions qui en découleront. Une soumission par un Acheteur éventuel constituera une reconnaissance par l'Acheteur éventuel qu'il a fait une lecture complète des conditions de vente et réserves décrites ici, qu'il a reçu des explications utiles du Vendeur sur chacune desdites conditions et réserves et qu'il a compris les explications et accepté irrévocablement les conditions de vente et réserves.
26. **Loi applicable** : L'Entente est élaborée en conformité avec les lois applicables de la province de Québec, et est régie par ces lois.

27. **Délai** : En cas de délai stipulé dans les présentes, s'il vient à échéance un jour autre qu'un jour ouvrable, le délai sera prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant. Il importe que les transactions envisagées dans les présentes soient menées rapidement.
28. **Validité des conditions de vente et réserves après la Clôture** : Les conditions de vente et réserves resteront pleinement en vigueur après la Clôture et le transfert de la propriété.
29. **Titres** : Les titres du présent document ont pour seul but de faciliter la lecture et n'ont pas de valeur officielle dans l'interprétation des conditions de vente et réserves.
30. **Droit de suspendre ou de changer les conditions** : Le Syndic se réserve le droit de suspendre ou de changer les conditions de vente et réserves stipulées ici aux fins de l'acceptation d'une soumission.
31. **Capacité du Vendeur** : Le Vendeur agit ici en qualité de syndic et n'assume aucune responsabilité personnelle à l'égard des conditions de vente et réserves stipulées.

DATÉ À CHICOUTIMI en ce 20^e jour de janvier 2025.

Tremblay & Cie Ltée

2	Ligne de production automatisée (détail en annexe)	
3	Lot d'équipements variés incluant quelques éléments qui peuvent être intégrés à la ligne de production automatisée (Offres séparées seulement)	
3-001	Réservoir tampon MR FAB	
3-002	Codeuse Leibinger JET One, modèle 98-017000-01-0014 (peut être intégrée à la ligne de production automatisée)	
3-003	Codeuse de caisse Limitronic, modèle V5 Compac avec convoyeur de 24 po. x 72 po.	
3-004	Marmite à vapeur électrique Cleveland Range Ltd., modèle KEL-100-T	
3-005	Marmite à vapeur électrique Cleveland Range Ltd., modèle KEL-100-T	
3-006	Système de rinçage de bouteille Geninox, modèle G80-13, année 2023 (peut être intégrée à la ligne de production automatisée)	
3-007	Compresseur Kaeser, modèle SK20, 575 V/3 PH/60 HZ, avec assécheur d'air Kaeser TCH33 (l'assécheur se trouve chez un fournisseur pour entretien)	
3-008	Gerbeur Starke, modèle ES30SDX-118, N/S : SMH2300024	
3-009	Marmite à vapeur au gaz Vulcan, modèle K60GL (en réparation, sujette à un lien)	
3-010	Marmite à vapeur au gaz Vulcan, modèle K60GL (en réparation, sujette à un lien)	
4	Équipements et ameublement (Offres en bloc ou en sous-lots)	
4-001	Petits équipements et ameublement (liste en annexe)	
4-002	Braiseuse Southbend, modèle BEMTS-30	
4-003	Chauffe-eau instantané Rheem, modèle CRTHG-95CVLP-2	
4-004	Compresseur RK Machinery, modèle DF-580H, 5 HP, avec réservoir Manchester de 80 gallons	
4-005	Embouteilleuse manuelle Capmatic, modèle PVR-01	
4-006	Embouteilleuse manuelle Capmatic, modèle PVR-01 (entretien requis)	
4-007	Marmite à vapeur au gaz Vulcan, modèle K60GL	
4-008	Marmite à vapeur au gaz Vulcan, modèle K60GL	
4-009	Pompe à membrane Tapflo, modèle T225 STT, N/S : 2003-2163	
4-010	Pompe à membrane Tapflo, modèle T225 STT, N/S : 2402-2535	
4-011	Steamer à gaz, capacité de 5 gallons	
4-012	Table tournante Capmatic	
4-000	Ou offre en bloc pour le lot 4	
5	Équipements de manutention (Offres en bloc ou en sous-lots)	
5-001	Chariot élévateur Toyota au propane, modèle 8FGU25, capacité de 4500 lbs	
5-002	Gerbeur Starke, modèle ES30SDX-118, N/S : SMH2100241	
5-003	Lève-baril, capacité de 800 lbs	
5-004	Palettiseur Wultec, modèle WHP-200	
5-005	Transpalette Total Source, modèle TSP5500, capacité de 5500 lbs	
5-006	Transpalette/empileuse semi-électrique, modèle CDDSE120, capacité de 1000 kg	
5-007	Transpalette/empileuse électrique Starke, modèle PT45WAX-BT	
5-000	Ou offre en bloc pour le lot 5	

6	Droits du syndic dans la propriété intellectuelle : marques de commerce, recettes, liste des clients, site web, noms	
	Total	

7. J'accepte/nous acceptons d'être liés par les conditions de vente et réserves applicables à la vente des Biens de **Embouteillage Canada Inc.**, lesquelles sont présumées faire partie intégrante de la présente soumission..
8. Je confirme/nous confirmons que cette soumission constitue un engagement légal, valide et exécutoire, et qu'il est irrévocable, sauf en accord avec les conditions de vente et réserves stipulées.
9. Je confirme/nous confirmons que je ne suis pas/nous ne sommes pas un non-Canadien au sens de la *Loi sur Investissement Canada*.
10. Pour couvrir le dépôt au montant de _____ dollars, soit au moins 10 % du prix d'achat brut proposé dans la soumission, un transfert bancaire a été transmis tel que prévu par les conditions de l'appel d'offre au compte de **Tremblay & Cie Ltée** ou un chèque certifié ou mandat bancaire est joint à la soumission et libellé au nom **Tremblay & Cie Ltée**, en fiducie.

DATÉ à _____, _____, en ce _____^e jour de _____ 2025.

Par :

Témoin (nom en lettres moulées)

Nom et titre du signataire autorisé

Signature (témoin)

Signature (soumissionnaire)

ANNEXE

LOT 2 – LIGNE DE PRODUCTION AUTOMATISÉE

Bouchonneuse Geninox; Détecteur de métal Fortress Technology, modèle Fortress Stealth – WD; Embouteilleuse automatique Geninox; Étiqueteuse CDA, modèle NINONWRAP; Lot de pièces et d'accessoires pour l'entretien et la réparation de la ligne de production automatisée; Shrinkeuse AFM, modèle SL-LX100-V2B; Table d'accumulation de sortie Geninox; Table d'accumulation d'entrée Geninox

LOT 4-001 – PETITS ÉQUIPEMENTS ET AMEUBLEMENT

USINE :

Armoire en plastique, 2 portes; Balance Ishida, modèle iGX; Balance Kilotech KPC 2000-06A; (7) Chariots en acier inoxydable, 2 tablettes, sur roulettes, 24 po. x 36 po.; Chariot sur roulettes; Coffre d'outils sur roulettes Mastercraft 5 tiroirs avec un lot d'outils à main variés; Comptoir en acier inoxydable Magnum, avec évier 2 cuves et robinetterie, 30 po. x 96 po.; Consistomètre; Escabeau en aluminium Featherlite, 8 pi.; Escabeau en aluminium, 10 pi.; Escabeau en aluminium, 8 pi.; Escabeau en fibre de verre et aluminium Featherlite, 6 pi.; Escabeau en fibre de verre et aluminium, 12 pi.; Escalier sur roulettes Canway, modèle 4H-20, 4 marches; Etabli en métal, dessus en bois, sur roulettes, 20 po. x 72 po.; (2) Etagères en métal et bois; (9) Etagères en métal grillagé; (7) Etagères en métal grillagé, sur roulettes; (2) Fauteuils pivotants en cuirette noire; Incubateur pour test d'allergène; Lave-vaisselle Jackson; Lot de vaisselle, de plats et de contenants; Lot d'ustensiles; Mélangeur sur pied Dynamic; (3) Mélangeurs sur pied Dynamic, modèle TB002.1; (2) Mélangeurs manuels Dynamic; Ouvre-boîte Edlund; PH mètre Mettler Toledo, modèle Five Easy F20; (3) Racks 3 pi. x 10 pi.; (2) Racks 42 po. x 114 po.; Rack en acier, 42 po. x 114 po. x 96 po. (H); Réservoir pour sauce; (4) Sections de rack en acier, 48 po. x 150 po. x 120 po. (H); (6) Supports en acier inoxydable, 24 po. x 48 po. x 6 po. (H); (2) Supports sur roulettes pour contenants (barils) de 25 gallons; Table de travail en acier inoxydable, sur roulettes, 30 po. x 72 po.; Table en acier inoxydable, 24 po. x 30 po.; Table en acier inoxydable, 30 po. x 48 po.; (2) Tables de travail en acier inoxydable, 30 po. x 60 po.; Table en acier inoxydable, 30 po. x 96 po.; Table en acier inoxydable, 30 po. x 96 po. avec dossier; (3) Têtes de broyage pour mélangeur sur pied Dynamic, modèle TB012; (3) Têtes d'émulsion pour mélangeur sur pied Dynamic, modèle TB004

BUREAU # 1 :

Chaise pivotante sur roulettes, cuirette noire/acier inoxydable, avec accoudoirs; Chaise pivotante sur roulettes, cuirette noire/plastique gris, avec accoudoirs; Moniteur 60 po. avec système de caméra pour conférence Logitech; Ordinateur Dell Opti Plex 7060, moniteur Dell D3218HN, clavier Dell, souris Dell, station d'accueil Dell K17A et batterie de secours Eaton 3S 550; Patère en métal gris

BUREAU # 2 :

Armoire en métal beige Pro Source, 2 portes; Bureau en mélamine brune, 2 tiroirs; Bureau en mélamine grise, en "L", 1 tiroir, 1 porte; Chaise pivotante sur roulettes, cuirette noire/acier inoxydable, avec accoudoirs; Chaise pivotante sur roulettes, cuirette noire/plastique gris, avec accoudoirs; Classeur latéral beige, 2 tiroirs, format légal; Crédence en mélamine brune, 2 tiroirs, 2 portes; Lampe de table au DEL; Ordinateur Dell Opti Plex 7060, moniteur Dell D3218HN, clavier Microsoft, clavier Dell, souris Dell et imprimante multifonction Lexmark 3400-481 (N/S: MB2236adw); Tableau blanc

BUREAU # 3 :

(2) Bureaux en mélamine brune, 4 tiroirs; Chaise pivotante sur roulettes, plastique gris/cuirette noire, avec accoudoirs; Classeur beige, 4 tiroirs, format légal; Classeur en mélamine grise et noire, 3 tiroirs, sur roulettes; Classeur latéral beige, 4 tiroirs, format légal; Ordinateur Dell Opti Plex 3070, moniteur Dell D3218HN, clavier Dell et souris; Ordinateur portable HP Elite Book
Tableau blanc

BUREAU # 4 :

Bureau en "L" en mélamine brune, 2 tiroirs; Bureau en mélamine brune avec crédence; Chaise pivotante sur roulettes, acier inoxydable/cuirette noire, avec accoudoirs; Chaise pivotante sur roulettes, plastique gris/cuirette noire, avec accoudoirs; Chauffe-électrique Living; Classeur beige Pro Source, 2 tiroirs,

Embouteillage Canada Inc. - Conditions de vente et réserve

format lettre; Classeur beige Pro Source, 4 tiroirs, format légal; Classeur latéral noir Pro Source, 5 tiroirs, format légal; Déchiqueteuse Royal 1510MX

SALLE DES EMPLOYÉS (1^{ER} ÉTAGE) :

Armoire en métal noir Global, 2 portes; Bouilloire Stariver; Cafetière Philips; (4) Chaise pivotantes sur roulettes, plastique gris/cuirette noire, avec accoudoirs; Four à micro-ondes Master Chef noir; Imprimante Canon Image CLASS MF414dw; Meuble en mélamine noire, 1 porte; Petit four Black & Decker; sofa en tissu gris, 2 places; Table carrée en mélamine blanche, pied en acier inoxydable, 24 po. x 24 po.; Table de conférence en bois, 40 po. x 84 po., pied en métal; Table en bois, pied en métal, 30 po. x 48 po.; Tableau en liège

SALLE DES EMPLOYÉS (REZ-DE-CHAUSSÉE) :

Bouilloire/Théière Salton GK-1461; Cafetière Black & Decker, 12 tasses; (2) Chaises en acier inoxydable/tissu bleu; (4) Chaises en acier inoxydable/tissu gris; (2) Chaises en bois et tissu beige; Chaise pivotante sur roulettes, plastique noir/tissu gris; Étagère en mélamine noire, 16 po. x 16 po., 4 tablettes; Fauteuil en tissu noir; Four à micro-ondes Hamilton Beach blanc; Horodateur électronique Bodet (Kelio); Meuble en mélamine beige et grise, 4 portes; Réfrigérateur Haier blanc; Refroidisseur d'eau Frigidaire; Table carrée en mélamine grise, pied en acier inoxydable, 24 po. x 24 po.; Table en bois brune; Table en mélamine beige

EXPÉDITION (REZ-DE-CHAUSSÉE) :

Cabinet en métal pour ordinateur Uline, sur roulettes; Calculatrice solaire DS-200ML; Chariot (diable) convertible Harper 4444488; Ordinateur Dell, moniteur LG, clavier Dell, souris Dell et imprimante Xerox B205; Station de recharge rapide sans fil INIU